

PROGRAMME SAMUEL-DE CHAMPLAIN – ANNÉE DU CONCOURS : 2027-2028

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES - FRANCE

Indiquez les montants prévus. La subvention accordée au porteur ou à la porteuse de la partie française ne peut être supérieure au montant demandé. Le montant de la subvention en France doit se situer entre 3 000 € et 20 000 € (voir les barèmes dans les règles du programme).

DÉPENSES (€)	1 ^{re} année 2027	2 ^e année 2028
<u>Gratification de stages (4,50 € / heure)</u>		
- Étudiants ou étudiantes de master		

<u>Frais de déplacement et de séjour :</u>		
- Déplacements sur les territoires français et québécois		
- Transport international aller-retour entre la France et le Québec		
- Mission au Québec (maximum de 7 jours) de chercheuses ou chercheurs		
- Séjour d'apprentissage (minimum de 1 mois en continu, maximum de 3 mois) d'étudiantes ou d'étudiants français au Québec (non cumulable avec une mission)		

<u>Frais pour la valorisation des résultats :</u>		
- Diffusion de l'information		
- Organisation d'événements ou d'activités		
- Publications		

TOTAL DES DÉPENSES PAR ANNÉE		
TOTAL DES DÉPENSES PRÉVUES		

Justification du montant demandé à la partie française

Détaillez et justifiez la demande faite à la partie française. Veuillez indiquer le nombre de déplacements des chercheuses et des chercheurs et des étudiantes et étudiants ainsi que la durée des séjours. Les séjours sur un territoire situé à l'extérieur de la France et du Québec sont permis s'ils sont clairement justifiés dans votre demande.